

Par dépôt électronique, courriel seulement

Le 29 avril 2020

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande ré-ré-ré-amendée de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan inc.
Dossier Régie de l'énergie : R-3984-2016
Notre dossier : R053002 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), en suivi de la lettre procédurale du 16 avril 2020, doit déposer jeudi le 30 avril 2020 auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») ses positions sur l'ensemble des sujets traités par RTA à ses plus récents envois dans le dossier décrit en rubrique.

Malheureusement, le Transporteur ne sera pas en mesure de respecter le délai précité. Les sujets récemment couverts par RTA sont extensifs et constituent, pour plusieurs, des nouveautés qui exigent des délibérations complètes afin de donner suite à la demande de la Régie. La lettre procédurale ayant été reçue le 16 avril 2020, le délai de 10 jours ouvrables se révèle insuffisant afin de permettre au Transporteur de répondre adéquatement et entièrement et ce, malgré les efforts déployés par son équipe qui est présentement dispersée.

Le Transporteur propose de déposer auprès de la Régie la documentation souhaitée au plus tard le 8 mai 2020 à 12 h.

Avec égards, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette
/jg

c.c. Me Pierre Grenier (par courriel)